

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du samedi 11 décembre 2004

Présidence de M. Lucien Chamorel, président

La séance est convoquée à 15h.30

Y compris le Président, 69 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Aniko Dénériaz, Evelyne Flückiger, Brigitte Hauser, Angèle Lara
MM. Dan Bally, Olivier Coste, Jean-Daniel Paschoud, Olivier Rodieux, Nicolas Staehli,
Jacques Wanzenried.

Absents : Mme Nathalie Gavin,
MM. Ludovic Paschoud (démission), Emile Bonjour, Alexandre Crisinel, Pascal
Métraux, Philippe Sordet

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour subit les 2 modifications suivantes :

Point 1 (nouveau) Assermentation d'un Conseiller

Point 8 (nouveau) Prolongation de la législature jusqu'au 30 juin 2006.

La numérotation est modifiée en conséquence.

1. ASSERMENTATION D'UN CONSEILLER

Le Président lit la lettre de démission de **M. Ludovic Paschoud**, radical, qui désire se consacrer entièrement à la gestion du domaine viticole familial. Le Président procède à l'assermentation de **M. Christophe Tribolet**, radical, domicilié à la route de la Croix 124, à Lutry.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2004

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président lit la copie d'une lettre émanant du Club nautique et adressée à la Municipalité le 24 novembre. Le Club remercie la Commune pour la mise à disposition d'un véhicule à l'usage des sociétés locales. Il apprécierait que cette voiture soit équipée d'un crochet d'attelage et d'un coffre sur le toit.

Réponse de **M. Willy Blondel**, Syndic : il s'agit d'un véhicule sponsorisé par des fonds privés. La Commune subventionne l'assurance et l'essence pour un montant de fr. 2'000.- par an. Concernant la demande de la lettre, elle fera l'objet d'une discussion à la Municipalité.

Le Président annonce que les problèmes techniques pour le transfert des résultats des votations sont résolus. Le Bureau du Conseil dispose désormais d'un ordinateur avec modem et graveur CD,

d'une imprimante portable, ainsi que d'une ligne de téléphone directe au collège du Grand-Pont pour le branchement Internet. Merci à la Municipalité.

Le dépouillement des votations du 28 novembre écoulé s'est donc déroulé sans incident. Le Président communique les résultats de Lutry.

Le 7 décembre, il a représenté le Conseil lors de la visite annuelle de la Commune par Mme la Préfète.

Il donne lecture d'une lettre de Mmes Christiane Dizerens et Claire Martinet Chevalley, munie de 129 signatures de citoyens inquiets de la prolifération des antennes de téléphonie mobile. Une antenne doit être installée par Sunrise à la Grand-Rue 43. Ce projet fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif. "Il nous apparaît qu'il est de la responsabilité du Conseil communal de prendre position sur cette question de santé publique, notamment dans la perspective de la révision du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire qui lui sera soumis prochainement."

M. Bernard Hagin relève que le principe de précaution est mentionné 3 fois dans la lettre. L'Office fédéral de l'environnement applique ce principe de la manière suivante, concernant les normes en matière de champ électrique et de champ magnétique : il a divisé les normes européennes par cent. Donc le principe de précaution est déjà doublement appliqué.

Réaction de **M. Christian van Singer** : les normes suisses sont dix fois inférieures aux normes européennes et non pas cent fois. D'autre part, il faut savoir comment ces normes sont fixées : l'Office fédéral se fie à l'OMS qui considère le nombre d'études faites en la matière.

Or, cela ne veut rien dire, car les opérateurs de téléphonie mobile ont beaucoup plus de moyens que des instituts indépendants, pour se payer des études qui leur sont favorables.

La ville de Salzbourg en Autriche fonctionne avec des normes 10 fois inférieures aux normes suisses.

Cette pétition et la motion que déposeront les socialistes sur le même sujet sont bienvenues. Il est important que le Conseil soit attentif à ce problème de santé publique.

4. DEPOT DE MOTIONS

M. Philippe Steiner, socialiste, dépose une motion intitulée "Pour une limitation de l'implantation des antennes de téléphonie mobile".

5. PREAVIS MUNICIPAL No 1086/04 CONCERNANT LES AGREGATIONS A LA BOURGEOISIE DE LUTRY - 2ème SEMESTRE

Mme Carol Gay (présidente-rapporteuse radicale) lit le rapport de la commission, d'où il ressort que les candidats respectent les conditions légales, qu'ils sont bien intégrés et adaptés à nos moeurs, us et coutumes.

La discussion n'est pas utilisée, elle est close. Le dépouillement des bulletins s'effectue tandis que l'ordre du jour se poursuit.

Sous réserve de l'accomplissement par les intéressés de toutes les formalités légales dans un délai de trois ans, **le Conseil communal décide d'autoriser la Municipalité à passer acte d'admission à la bourgeoisie de Lutry des personnes étrangères ci-après :**

BARROSO Antonio Herminio, né le 3 juin 1963

son épouse **BARROSO Maria de la Montana, née Perea, née le 27 novembre 1966**

son fils **BARROSO PEREA Juan Pedro, né le 15 décembre 1991**

sa fille **BARROSO PEREA Miriam, née le 25 avril 1995**

par 69 voix contre 0, sur 69 bulletins rentrés

TOULOUSE Chantal Marie, née le 14 juin 1936

par 69 voix contre 0, sur 69 bulletins rentrés

DELCOURT Jean-Pierre, né le 16 octobre 1961

par 69 voix contre 0, sur 69 bulletins rentrés

CIRJANIC David, né le 12 août 1982

par 63 voix contre 3, 3 blancs, sur 69 bulletins rentrés

ZAIMI Asiba, née le 4 octobre 1984

par 61 voix contre 5, 3 blancs, sur 69 bulletins rentrés

MENDES SEMEDO Andreia, née le 5 novembre 1985

par 69 voix contre 0, sur 69 bulletins rentrés

HYVERNAUD Jérôme Jacques, né le 9 février 1988

par 69 voix contre 0, sur 69 bulletins rentrés

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 1084/04 CONCERNANT LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2004 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

Au pupitre, **M. Christophe Gessner, président libéral de la Commission des finances,**

rappelle que l'ensemble des crédits supplémentaires demandés se monte à fr. 250'000.-, dont fr. 123'000, qui représentent 0,27% du budget de la Bourse communale. Le seul point qui a suscité une discussion est la demande de fr. 40'000.- pour la garderie de "La Marelle".

La commission unanime propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

Le Président ouvre la discussion.

p.7 F711.3655 **M. André Kudelski** désire des éclaircissements sur la diminution de la fréquentation (qui soulève un problème de compétitivité) et l'augmentation parallèle des charges salariales (qui indiquerait un problème de gestion).

Réponse de M. Christophe Gessner : la baisse de fréquentation peut s'expliquer par l'ouverture de nouvelles garderies dans la région. L'augmentation des salaires, en revanche, pose un problème de gestion.

D'autre part, il faut se poser la question suivante : une garderie répond-elle à un besoin social uniquement ou, plus globalement, doit-elle avoir une offre qui peut être fluctuante, avec le résultat que nous constatons ici ?

Réponse de **M. Jacques-André Conne**, Conseiller municipal : jusqu'à présent, la Commune allouait un montant annuel de fr. 120'000.- à l'association privée qui gère la garderie. Une garderie s'est effectivement ouverte à Cully, entraînant une baisse de fréquentation. Si la fréquentation ne s'améliore pas, le personnel de la garderie sera diminué. Rappel : les membres du comité qui gère la garderie sont bénévoles.

La Municipalité exigera des comptes équilibrés pour 2005.

Selon **M. André Kudelski**, certains salariés renoncent à mettre leurs enfants à la garderie, pour cause de prix prohibitifs. Quelle est la politique tarifaire de la "Marelle"?

Réponse de **M. Christophe Gessner** : le prix dépend du revenu parental et s'échelonne entre 10 et 120 % du prix de revient d'un enfant.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : le tarif est progressif en fonction du revenu des parents. Pour les revenus de fr. 12'000.- par mois et plus, le tarif est de fr. 106.- par jour, si l'enfant vient 5 jours par semaine. Le tarif minimal est de fr. 9.- par jour pour les revenus de fr. 1'500 à 2'000.- bruts par mois.

Pour **M. André Kudelski**, cette réponse donne la clé du problème de la baisse de fréquentation; qui est d'accord de dépenser fr. 100.- par jour pour faire garder son enfant ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées à une évidente majorité (avec 3 abstentions), à savoir :

d'accorder les crédits supplémentaires demandés au budget de l'année 2004 de la Bourse communale et des Services industriels, soit :

BOURSE COMMUNALE

- | | |
|--|------------------------------|
| 1. Comptes de fonctionnement budgétaires | <u>Fr. 123'000.--</u> |
| 2. Comptes d'investissements du bilan | <u>Fr. 107'000.--</u> |

SERVICES INDUSTRIELS

- | | |
|--|-----------------------------|
| 1. Comptes de fonctionnement budgétaires | <u>Fr. 20'000.--</u> |
|--|-----------------------------|

7. PREAVIS MUNICIPAL N° 1085/04 CONCERNANT LE BUDGET 2005 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

En préambule, **M. Christophe Gessner** rappelle que le budget 2005 est présenté avec une capacité d'autofinancement négative de fr. 3'768'000.-. Lors de la séance plénière de la commission des finances, il a posé à ses collègues la question suivante : vaut-il encore la peine de faire des économies ? Oui, car il faut bien que quelqu'un montre l'exemple dans cette situation où les reports de charges sont pratiqués de manière incessante, croissante, pour ne pas dire indécente. Il fait appel à chacune et chacun pour trouver des idées et des pistes nouvelles pour réaliser des économies.

M. Jacques-André Conne déclare que ce n'est pas de gaîté de coeur que la Municipalité présente un budget déficitaire. Cette situation est due au report des charges du Canton sur la Commune. En 2005, les charges cantonales non maîtrisables par la Municipalité représentent près de 57 % de nos charges totales. Après un examen très serré de chaque poste du budget, nous avons réalisé fr. 750'000.- d'économies de charges purement communales.

La Municipalité s'engage plus que jamais à examiner au plus près l'opportunité de chaque dépense.

Le Président ouvre la discussion sur le budget, qui est passé en revue chapitre par chapitre.

BOURSE COMMUNALE

p.10 111.3011 TRAITEMENTS

M. Dominique d'Eggis émet un voeu : que la Municipalité étudie encore toutes les possibilités de comprimer les charges salariales, en particulier

en renonçant à augmenter tout ou partie des salaires, sauf prestation exceptionnelle en réduisant l'allocation de résidence en prélevant un % de solidarité exceptionnelle.
Ce voeu concerne aussi les autres dicastères pour le poste des traitements.

p.22 171.3653 SUBVENTIONS AUX SOCIETES (pour la formation des jeunes)

M. Claude Weber demande si les sociétés qui bénéficient de subventions soumettent leurs comptes à la Municipalité.

M. Willy Blondel confirme que tous les comptes des sociétés locales, y compris ceux des sociétés sportives, sont soumis à la Municipalité. Celle-ci aide les jeunes habitants de Lutry qui pratiquent un sport sur la Commune, ou en dehors (par exemple, l'athlétisme à Lausanne).

p. 22 161.3658 SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME

M. Christian van Singer désire connaître les retombées pour la Commune de l'investissement de fr. 30'000.- à "Montreux-Vevey Tourisme".

Réponse de M. Willy Blondel : par solidarité avec Lavaux, la Commune finance une partie de Vevey-Montreux Tourisme. Les retombées ne sont pas quantifiables, mais les dépliants de VMT sont diffusés dans le monde entier, ce qui est bénéfique pour les 40 vigneron de la commune, pour notre hôtel et nos restaurants.

M. Christian van Singer n'est pas satisfait de la réponse. Il souhaite une communication municipale avec des comparaisons chiffrées, par exemple, sur le nombre de touristes envoyés par Lausanne et le nombre de touristes envoyés par Vevey-Montreux.

p. 23 171.3116/04 MATERIEL DE SPORT

M. Adalbert Martin cite le rapport de la sous-commission chargée du dicastère "Bâtiments, police, protection civile" : "Le poste de fr. 5'000.- en faveur du collège de la Croix comprend un montant forfaitaire de fr. 3'000.- dans le cadre d'un contrat de révision annuelle des engins d'agrès". Il trouve ce contrat superflu, les engins doivent être contrôlés tous les jours par les utilisateurs, les maîtres de sport.

Réponse de **Mme Aude Savoy**, Conseillère municipale : il s'agit d'un contrat d'entretien passé avec la société qui a équipé la salle de gym. (Il existe des contrats similaires pour chaque salle de gym). Ces contrats comprennent des contrôles très pointus et le remplacement de pièces défectueuses au besoin. Ils sont vivement recommandés par l'Etat. En cas d'accident, c'est la société qui est responsable.

p. 25 171.4272 REDEVANCES EXPLOITATION POINT I, ANTENNES SWISSCOM ET ORANGE

M. Christian van Singer demande à la Municipalité d'être très attentive au problème de santé publique posé par ces antennes.

p. 28 2 FINANCES

M. Christian van Singer pose la question suivante : la Municipalité a-t-elle tenu compte de la hausse annoncée des revenus cantonaux, qui se répercutera sur les comptes communaux ?

La réponse est non, **la Municipalité** désirent rester prudente.

p. 50 434 à 438 PARKINGS

M. Claude Weber souhaite pouvoir consulter séparément les revenus des locations et les revenus horaires du parking de la Combe. De plus, il souhaite une récapitulation séparée des coûts et des revenus de tous les parkings communaux.

Le voeu est accepté par **la Municipalité**.

p. 52 435 PARKING DE CORSY

M. André Kudelski relève le faible revenu de ce parking. Les contrôles sont-ils effectués de manière adéquate, un système de paiement avec barrière ne serait-il pas préférable ?

Réponse de **Mme Aude Savoy** : le système de la barrière ne correspond pas à la politique de la Municipalité; de plus, il devrait être introduit pour tous les parkings. Les contrôles sont faits. Le parking de Corsy est peu fréquenté, c'est la raison de son faible revenu.

p. 53 438 PARKING DE LA CROIX

M. Adalbert Martin pose la question de son faible rapport.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : il s'agit d'un petit parking de 40 places et de la première année d'exploitation.

Concernant le parking de Corsy, **M. André Kudelski** demande, pour la prochaine séance, une information détaillée sur le nombre de soirées organisées dans le complexe culturel et les revenus correspondants du parking.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : il n'est pas réaliste de demander au personnel communal d'effectuer des statistiques supplémentaires.

p. 54 441.3526 EAU FORFAITAIRE DES FONTAINES

Mme Nicole Dentan Grange relève le paradoxe suivant : moins les fontaines coulent, plus elles coûtent cher.

Réponse de **M. Guy-Philippe Bolay , Conseiller municipal** : le montant affecté à ce poste est plus élevé, suite à des mesures effectuées par débitmètres.

p. 55 451. 4354 PRODUITS DE RECUPERATION - PAPIER, VERRE, VIGNETTES, ETC

M. Claude Weber désire savoir combien rapporte la récupération du papier.

Réponse de **M. Willy Blondel** : le ramassage du papier représente une opération blanche. En revanche, il est impératif de trier soigneusement le verre.

p. 68 512.3188 TRANSPORTS DES ELEVES

Au vu des charges élevées occasionnées par ce poste (près de fr. 600'000.- en tout) **M. Adalbert Martin** souhaite une participation accrue des parents.

p. 77 611.3102 LIVRES, JOURNAUX, DOCUMENTATION, ANNONCES

La somme de fr. 170 par mois consacrée aux quotidiens de la police paraît très élevée à **M. Adalbert Martin**.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : la police est abonnée à 24 Heures, qui coûte environ fr. 300.- par année.

p. 78 650 SERVICE DU FEU

Mme Nicole Dentan Grange demande où figurent les frais de l'eau utilisée lors des exercices et des interventions des pompiers.

Réponse de **M. Guy-Philippe Bolay, Conseiller municipal** : cette consommation passe dans les pertes du réseau. Il n'y a pas de compteur sur les bornes hydrantes.

p. 78 611.3185 POLICE 2000

M. Christian van Singer s'inquiète de la durée de l'étude de la future structure de la police de Lutry.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : M. Pittet, consultant, apporte une aide précieuse et il est probable que le montant prévu ne sera pas utilisé entièrement.

p. 82 711.3525 RESEAU DES MAMANS DE JOUR

Mme Marie-Hélène Groux est favorable à une augmentation du soutien à un tel réseau, car c'est une prestation relativement bon marché; les mamans de jour ne sont pas rémunérées en fonction du salaire des parents.

p. 86 CHARGES PAR NATURE

Au vu de la situation des finances communales, **M. André Kudelski** est préoccupé par l'évolution de la masse salariale, même s'il n'y a pas d'augmentation linéaire des salaires. Il estime que l'enveloppe devrait être réduite de 2 % au moins.

P. 109 CAMERAS DE SURVEILLANCE AU COLLEGE DES PALES

M. Claude Weber dépose un **amendement** pour supprimer ce poste. Cette mesure ne règle pas le problème de la sécurité. Les caméras sont fixes, les jeunes sont mobiles. Le problème risque de se déplacer. Les enfants sont sous la surveillance du corps enseignant.

MM. Christophe Gessner et Sébastien Rod ont été convaincus par les arguments des professionnels de la sécurité et jugent la mesure adéquate.

p.112 REMPLACEMENT DE L'INSTALLATION DE POMPAGE DES EAUX USEES

Par mesure d'économies, **M. Michel Monod** dépose un **amendement** visant à supprimer cette dépense. Bien entretenue, l'installation peut fonctionner à satisfaction.

Par un deuxième **amendement**, il propose de renoncer à la réfection générale de la cuisine de l'école ménagère.

Il est appuyé par **M. André Kudelski**. Pour ce dernier, cette réfection est certainement disproportionnée. De tels montants ne seraient pas acceptés dans le privé.

M. Willy Blondel revient sur la problématique du remplacement de l'installation de pompage des eaux usées de la station de relèvement du Quai Doret. Faire des économies dans ce domaine serait une mauvaise idée. Les pompes sont vétustes, elles ont déjà été révisées deux fois. En cas de panne, les délais de réparation sont très longs et le risque de pollution du lac est très grand, car les eaux usées de toute la région du Bourg se déverseraient dans le lac.

Mme Aude Savoy indique que le crédit de fr. 205'000.- pour la réfection générale de la cuisine ne sera pas entièrement utilisé. La Municipalité a renoncé à la création de deux places de travail supplémentaires.

Cette cuisine est un outil pédagogique. Elle est fréquentée par une quarantaine d'élèves 3 jours par semaine; ses installations sont vétustes et il est opportun de procéder à une réfection générale, plutôt que d'intervenir au coup par coup. Il s'agit d'une cuisine traditionnelle et non professionnelle.

Concernant les caméras de surveillance : elles ne nécessitent pas l'engagement d'un agent supplémentaire. L'agent présent au poste pour du travail administratif allume l'écran et regarde si la caméra s'enclenche. Ce sont des caméras avec détecteur de mouvement qui enregistrent à toute petite vitesse quand il ne se passe rien, et à vitesse normale lorsqu'un événement survient.

La Commune est confrontée à deux types de problèmes : la violence dans les préaux et le vandalisme commis par des bandes venues d'ailleurs. Même si les élèves sont confiés à la garde du corps enseignant, certains incidents nécessitent l'intervention de la police.

Les caméras jouent un rôle préventif et sont utiles pour reconnaître les auteurs de délits.

Elle invite le Conseil à rejeter les deux amendements proposés.

La discussion sur le budget de la Bourse communale étant close, **le Président** procède au vote des amendements.

L'amendement Weber (Caméras de surveillance) est refusé par 40 non, 18 oui et 8 abstentions.

Le premier amendement Monod (Remplacement de l'installation de pompage) est refusé par une évidente majorité, avec 6 oui et 2 abstentions

Le deuxième amendement Monod (Cuisine de l'école ménagère) est refusé par la majorité, avec 19 oui et 4 abstentions.

p. 115 *Découvert financier - Insuffisance de liquidités*

M. Christophe Gessner apporte une correction : le montant est de - 7'576'000.- (au lieu de - 7'586'000.-)

M. André Kudelski, constatant que l'argent à la disposition de la Commune est en diminution constante, appelle de ses vœux une réflexion de fond sur les rôles de la Commune et sur la possibilité de fournir des services de qualité à des coûts plus abordables. Il faut réfléchir à la nécessité d'optimiser la façon de travailler, pour éviter à terme une augmentation massive des impôts, dont la classe moyenne fera les frais.

M. Dominique d'Eggis annonce que le groupe UDC ne votera pas le budget, les économies réalisées, même si elles sont appréciables, ne sont pas suffisantes.

La discussion générale est close.

Au vote, le Conseil adopte les conclusions du préavis concernant le budget à une évidente majorité avec 6 avis contraires et une abstention, et sous les applaudissements de l'assemblée, à savoir :

approuver tels que présentés :

1. Le budget 2005 de la Bourse communale

- Revenus de fonctionnement		Fr. 40'980'000.-
- Charges de fonctionnement	Fr. 44'748'000.-	
- Attribution à des comptes d'amortissements	Fr. 1'862'000.-	
- Attribution à des comptes de réserves	Fr. 147'000.-	
- Résultat - Excédent de dépenses		Fr. 5'777'000.-
Sommes égales	Fr. 46'757'000.-	Fr. 46'757'000.-

2. Le budget 2005 des Services industriels

- Revenus de fonctionnement		
- Service des Eaux		Fr. 2'534'000.-
- Service de l'Electricité		Fr. 8'524'000.-
- Charges de fonctionnement		
- Service des Eaux	Fr. 2'469'000.-	

- Service de l'Electricité	Fr 7'768'000.-	
Total comptes de fonctionnement	Fr. 10'237'000.-	Fr. 11'058'000.-
Attribution à des compte		
- d'amortissements	Fr. 600'000.-	
- de réserves	Fr.221'000.-	
Total charges et revenus	Fr. 11'058'000.-	Fr. 11'058'000.-
Imputations internes		
Administration des S.I.	Fr. 2'421'000.-	Fr. 2'421'000.-
Sommes égales	Fr. 13'479'000.-	Fr. 13'479'000.-

3. d'accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissements ordinaires :

- de la Bourse communale de Fr. 1'305'000.-

4. d'accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (EB.ORD/2005) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

de l'épuration des eaux	Fr. 500'000.-
du Service des eaux	Fr. 1'090'000.-
du Service de l'électricité	Fr. 1'410'000.-
de l'éclairage public	Fr. 150'000.-

5. d'autoriser la Municipalité à recourir à l'obtention de nouveaux emprunts à hauteur de **fr. 5'000'000.-** permettant de financer en partie :

le déficit financier prévisible du budget 2005 de	Fr. 3'768'000
les dépenses d'investissements ordinaires 2005 de	Fr. 1'305'000

Ce financement devrait être consolidé par étapes sous forme d'emprunts à long terme en fonction des besoins réels de liquidités et des résultats effectifs de l'exercice 2005.

M. Willy Blondel remercie le Conseil pour la confiance qu'il témoigne à la Municipalité. Il remercie aussi le Président et les membres de la commission des finances, Le budget est voté, et la Municipalité s'engage à se montrer digne de la confiance manifestée, en pesant le bien-fondé de chaque dépense future.

Indemnités attribuées au Syndic et aux membres de la Municipalité, indemnités annuelles du bureau et des membres du Conseil, de la secrétaire et du secrétaire suppléant, ainsi que des membres des commissions relevant du Conseil.

M. Christophe Gessner indique que la Municipalité n'a pas présenté de préavis concernant les indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité. D'autre part, la commission des finances ne souhaite pas apporter de modifications aux indemnités du bureau et des membres du Conseil, de la secrétaire et des membres des commissions. Les indemnités ne subissent donc aucun changement et se présentent comme suit :

1. Indemnités pour :	- le Président du Conseil communal	Fr. 5'000.-
	- le secrétariat du Conseil communal,	Fr. 12'000.-
	- les présidents des commissions relevant du Conseil et par séance	Fr. 80.-
	- les présidents des sous-commissions des commissions des finances et de gestion	Fr. 40.-
	- les membres des commissions relevant du Conseil et par séance de commission	Fr. 30.-
	- les membres du Conseil communal et par séance du Conseil	Fr. 10.-
	- les scrutateurs élus par le Conseil communal, par assemblée de Commune	Fr. 30.-
2. Rétributions et frais pour	- le Syndic Fr. 66'000.-	
	forfait pour les frais de représentations	Fr. 8'000.-
	- les municipaux (individuellement)	Fr. 40'000.-
	forfait pour les frais de représentations	Fr. 4'000.-

8. PROLONGATION DE LA LEGISLATURE

Le Président propose de supprimer le point 6 des conclusions de la circulaire qui prévoit de prolonger aussi le mandat de la Commission de gestion. En fait, celle-ci sera réélue à la fin de l'année 2005.

M. Gaston Asper, président de la commission chargée de rapporter sur ce sujet, précise que la Commission de gestion, bien que nommée pour une année, soumet son rapport final au Conseil pour la fin juin de chaque année. Une nouvelle commission peut tout à fait, et doit même être nommée pour le 1er semestre 2006, chargée d'examiner la gestion de l'année 2005.

Aucune modification de notre règlement n'est donc nécessaire.

En résumé, "les membres nommés selon les art. 11, 59 et 62 du règlement, en fonction en 2005, conserveront leur charge jusqu'au 30 juin 2006". Par analogie, les diverses autorisations accordées à la Municipalité (au nombre de 4), étant accordées pour la durée de la législature, restent par conséquent valables jusqu'au 30 juin 2006.

Cette prolongation de mandats est adoptée par le Conseil, sans opposition.

9. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL POUR L'AN 2005

Avec l'accord du Conseil, les élections ont lieu à mains levées.

Election du Président

M. Lucien Chamorel, libéral, est élu à l'unanimité.

Election du 1er Vice-président

Mme Claire Glauser, socialiste, est élue à l'unanimité.

Election du 2ème Vice-président

M. Michel Monod, radical, est élu à l'unanimité. (5 abstentions)

Election de 2 scrutateurs

Mme Françoise Grétilat, indépendante de gauche, est élue à l'unanimité

M. Olivier Rodieux, libéral, est élu à l'unanimité

Election de 2 scrutateurs suppléants

M. Pierre Rouiller, les Verts, est élu à l'unanimité

M. Darel Cedraschi, UDC, est élu à l'unanimité.

10. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE SON PRESIDENT

Les différents groupes présentent leurs candidats. Il y a 11 candidatures pour 11 postes à pourvoir. Le vote a lieu à mains levées. Sont élus :

pour le groupe radical : **MM. René Boillat, Jean-Michel Clerc, Charles Monod, Philippe Sandoz**

pour le groupe libéral : **Mme Claude Yechouroun, MM. Pascal Barone, Yves Leumann**

pour le groupe socialiste : **Mme Claire Glauser, M. Yvan Fabbiani**

pour le groupe des Verts : **M. Dominique Roulet**

pour le groupe UDC : **M. Adalbert Martin**

Les candidats sont élus à l'unanimité, il y a une abstention.

Election du Président

Mme Suzanne Gabriel, au nom des radicaux, présente la candidature de **M. Jean-Michel Clerc**. Il est élu à l'unanimité (1 abstention)

11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Réponse à la motion Marie-Hélène Groux

M. Christian van Singer remercie la Municipalité pour l'aide apportée à la mise en place de Pédibus. Toutefois, il demande la mise à disposition d'un numéro de téléphone au Greffe, que les bénévoles pourraient atteindre en cas de problème.

Réponse de **M. Jacques-André Comme** : les parents sont responsables de leurs enfants sur le chemin de l'école. La Municipalité fournira les écriteaux signalant les points de rencontre. Elle met un local à la disposition du groupe de travail. Elle ne souhaite pas s'engager au-delà.

Rapport sur le voeu "Pierre Bonjour" demandant l'institution d'une commission consultative d'informatique.

M. Pierre Bonjour reconnaît qu'il existe une commission d'informatique. Mais elle est interne à l'administration et, vu la complexité grandissante des problèmes, il serait bon de l'étoffer, et d'en faire une commission mixte. Il espère que son idée fera son chemin. Il est soutenu par **M. André Kudelski**.

Réponse de **M. Guy-Philippe Bolay** : la Municipalité fait appel à des compétences extérieures en cas de besoin, elle a 3 groupes de consultants différents, suivant les différentes applications informatiques qu'elle utilise.

Pour **M. André Kudelski**, un consultant coûte cher, de plus, il est souvent juge et partie.

Un conseiller communal versé dans ces problèmes est bénévole et impartial.

No 470/2004 Electricité : adaptations tarifaires au 1er janvier 2005

No 471/2004 Dates des séances du Conseil communal en 2005

No 472/2004 Rapport de police

No 473/2004 Complexe scolaire de la Croix

M. Adalbert Martin trouve la dépense de fr. 49'000.- pour une oeuvre d'art superflue.

Mme Suzanne Gabriel émet le voeu suivant : que la Municipalité procède à une réflexion globale, non seulement sur la création et l'emplacement d'un abribus, mais sur tout l'aménagement routier du secteur, pour assurer une sécurité optimale des élèves.

Ce voeu est appuyé par **M. André Kudelski**. La Municipalité en prend note.

Brochure de Lausanne-Région "Une région tout sport"

M. Adalbert Martin relève que cette publication fait double emploi avec le Guide sportif lausannois. C'est une dépense inutile.

Réponse verbale de M. Jacques-André Conne à M. Pascal Métraux qui, lors de la séance du 28 juin 2004, avait déposé une motion invitant la Municipalité à étudier la possibilité d'équiper les bus scolaires de ceintures de sécurité et de sièges dans le sens de la marche. La Municipalité a consulté le bureau Transitec. L'ouverture du collège de la Croix a causé l'augmentation de 40 % d'élèves à transporter. Ces transports se sont effectués sans augmentation du nombre de véhicules. Dans le cadre de l'étude Transitec, la Municipalité souhaite mettre les transporteurs en concurrence. Elle a résilié la convention qui la lie à Mme Denise Dumas jusqu'à fin juillet 2005. Elle a procédé à un appel d'offres public. Le cahier des charges stipule que les soumissionnaires doivent présenter des offres avec des véhicules qui répondent aux nouvelles normes de sécurité qui entreront en vigueur probablement en 2006. La Municipalité se déterminera sur les prestations en matière de sécurité, sur les trajets et sur les critères d'admission aux transports. (Cela répondra aussi au voeu de M. Martin)

Dépôt de préavis

Préavis municipal concernant la révision du règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire et concept général d'affichage.

12. DISCUSSION ET VOTATION SUR LA MOTION DEPOSEE AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Au pupitre, **M. Philippe Steiner**, socialiste, développe sa motion. Le développement fulgurant de la téléphonie mobile pose un problème de santé publique. L'Office fédéral de la santé publique estime que "les recherches doivent se poursuivre pour déterminer les effets des rayonnements de faible intensité aux environs des stations de base et leurs influences sur notre santé, en particulier leurs conséquences à long terme qui n'ont encore jamais été étudiées".

La commune de Lutry est dotée à ce jour de plus d'une douzaine d'antennes, dont 3 UMTS particulièrement puissantes. La plupart d'entre elles sont localisées sur des bâtiments communaux (notamment des écoles) ou des lieux fréquentés par un large public. Un nouveau projet d'installation d'une antenne à la Grand-Rue fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif. La population est inquiète. Pour sa part, l'Office fédéral de l'environnement précise que "vu l'état de la recherche, il est impossible d'estimer aujourd'hui avec certitude si les valeurs limites suffiront à protéger la population à long terme. Raison pour laquelle le principe de précaution s'impose face au smog électrique".

Le motionnaire demande à la Municipalité de se pencher sur cette problématique et de présenter au Conseil communal les dispositions nécessaires à la limitation de l'implantation des antennes de téléphonie mobile en zone à bâtir, voire à leur interdiction lorsque des bâtiments d'habitations ou scolaires sont directement concernés. Il demande en particulier que des prescriptions spécifiques soient introduites dans le règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli**, Conseiller municipal : les opérateurs de téléphonie mobile ont une obligation de couverture globale du territoire, sous peine de se voir retirer leur concession par la Confédération.

Dans les années 98-99, la Municipalité a anticipé cette problématique, et a convoqué les opérateurs DiAx, Swisscom et Orange afin de trouver une solution pour éviter une multiplication d'antennes sur notre territoire. Nous avons établi une carte, que nous utilisons encore, qui nous permet de délivrer les autorisations.

Il existe d'autre part, depuis 1999, une convention entre l'Etat et les opérateurs, par laquelle ceux-ci s'obligent mutuellement à trouver des solutions pour limiter les implantations.

Les dossiers de mise à l'enquête publique comprennent un formulaire qui précise les valeurs limites de rayonnement selon l'ORNI, l'ordonnance fédérale sur les rayons non ionisants.

Le Tribunal fédéral a rendu l'arrêt suivant : le principe de précaution est respecté si les normes de l'ORNI sont appliquées.

Par conséquent, la Municipalité peut refuser l'installation d'une antenne pour des raisons esthétiques mais non pour des raisons scientifiques.

Sur la commune de Lutry, actuellement, il y a 18 antennes, 2 micro-sites et 8 mâts.

La Municipalité répondra à la motion déposée dans le cadre de la révision du règlement sur les constructions.

M. Philippe Steiner indique qu'à la Grand-Rue, la coordination entre opérateurs consiste à déplacer une antenne de 10 m pour pouvoir en installer une deuxième sans dépasser les normes. Le principe de précaution concerne les effets thermiques, mais les effets non thermiques du rayonnement de faible intensité ne sont pas pris en compte, et les études récentes montrent qu'ils pourraient être nocifs.

M. Bernard Hagin donne l'adresse d'un site pour ceux qui s'intéressent à cette question : office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage - electrosmog.

Il recommande de dépassionner le débat, car une seule chose est sûre, c'est que, pour l'instant, personne n'est capable de prouver quoi que ce soit dans ce domaine.

M. André Kudelski relève que de grands progrès sont faits pour diminuer la puissance des émetteurs. La puissance d'émission est un critère plus valable que la distance par rapport à l'antenne.

Il est contredit par **M. Christian van Singer** : les nouvelles antennes UMTS sont plus nocives que les autres.

La discussion est close.

La prise en considération de la motion (renvoi à la Municipalité pour étude et rapport) est acceptée à une évidente majorité (4 avis contraires et 2 abstentions).

12. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

M. Denis Aguet demande à la Municipalité de rédiger ses offres d'emploi de manière non sexiste.

Mme Rose-Marie Notz fait part du voeu suivant : les groupes devraient recevoir les préavis et les rapports des commissions au moins une dizaine de jours avant la séance du Conseil. Cela leur permettrait de mieux étudier les objets, de demander éventuellement des précisions à la Municipalité, et aux chefs de groupe de se voir, si nécessaire.

D'autre part, pour pouvoir mieux désigner les représentants des commissions, les groupes devraient connaître à l'avance ces futures commissions. Au lieu de les annoncer à la fin de la séance du Conseil, il serait important que les groupes aient cette information 10, voire 15 jours plus tôt, afin d'en tenir compte lors de leur séance de préparation de Conseil.

Au nom du groupe des Verts, **M. Christian van Singer** formule le voeu suivant : que, dans le cadre de la révision du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire, les augmentations prévues du CUS soient liées aux performances énergétiques des bâtiments. C'est une incitation utile pour encourager les promoteurs et propriétaires à isoler leurs constructions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h50.

La prochaine séance est agendée au 14 mars 2005.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

L. Chamorel

C. Yechouroun